



Nom	Prénom	Classe
-----	--------	--------

Lycée privé catholique d'Enseignement Général et Technologique Agricole  
1 Rue Sabatier 60350 PIERREFONDS ☎ 03 44 42 80 40

## REGLEMENT INTERNAT

### Le cadre de vie

**L'internat des garçons** surplombe l'établissement. C'est un bâtiment de 120 mètres de long. Il comprend 41 chambres simples et 31 chambres à deux lits, 9 chambres à 3 lits, 1 chambre à 4 lits soit 131 places.

**L'internat des filles** se trouve dans le bâtiment «château» au-dessus du secrétariat. Il peut accueillir 58 pensionnaires sur deux étages.

Les chambres individuelles sont réservées en priorité aux lycéens et lycéennes des classes Terminales qui sont appelés à travailler en chambre sous condition de travail sérieux en étude en salle. **70 à 80 % des élèves de l'établissement sont internes. Ils sont tous encadrés par une équipe d'éducateurs qualifiés de jour comme de nuit.**

**A 17H30** après avoir pris leur goûter les élèves rejoignent leur classe pour les études du soir. Ils sont accompagnés par un éducateur référent. Les présences sont contrôlées par un appel. Le travail effectué et l'assiduité des lycéens et collégiens sont évalués dans des «carnets de bord» remplis par les éducateurs, transmis aux Professeurs Principaux et aux Responsables de Vie Scolaire. Ces carnets de bord permettent d'effectuer une évaluation régulière du travail fourni et du comportement en étude. Les études se terminent à 19h. Les élèves se dirigent ensuite vers le restaurant scolaire pour le dîner, servi jusqu'à 19h30.

**A 20h** Les élèves du lycée sont de nouveau en étude jusqu'à 21 heures sauf s'ils participent à une activité du soir (tennis de table, musculation (à partir de la 2<sup>nde</sup>), football, vidéo, jeux de société, activités de la Pastorale...). Les élèves bénéficient d'une «soirée détente» le mercredi soir : Ils ont la possibilité d'organiser leur soirée à la carte à l'internat, de participer à une activité ou de travailler en chambre ou en étude.

Les lycéens des classes de seconde peuvent participer à deux activités au maximum par semaine, les 1<sup>ères</sup> et T<sup>ales</sup> une seule par semaine. Tous les élèves participant à l'activité équitation de 17 à 19 h doivent obligatoirement travailler à l'étude de 20 à 21 h le même jour.

**A partir de 21h** tout le monde peut aller au foyer afin de se détendre ou se rendre à l'internat.

**A 21h30 tous les élèves doivent être impérativement présents dans leur chambre, un appel est fait, aucun retard n'est toléré.**

### Résumé des horaires

Heure d'ouverture de l'internat dès 20h le mercredi et 21h les autres jours de la semaine.

Heure obligatoire de rentrée à l'internat 21h25 maximum.

Attention l'appel en chambre par les éducateurs s'effectue à partir de 21h30. Les absences sans motif valable seront sanctionnées.

**Pour les classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> :** Les douches peuvent être prises dès 21h. A 21h30 tous les élèves de ces classes doivent OBLIGATOIREMENT être en chambre.

L'extinction des lumières se fait à 21h45.

**Pour les classes de 2<sup>nd</sup>** : Douches de 21h à 21h30 MAXIMUM. A 21h30 tous les élèves de ces classes doivent être IMPERATIVEMENT en chambre pour l'appel. Plus aucune circulation n'est autorisée dans les couloirs. Extinction des lumières à 22h. Plus de musique.

**Pour les classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale** : Douches à partir de 21h jusqu'à 22h MAXIMUM.

A 22h les élèves de ces classes doivent être en chambre, plus aucune circulation dans les couloirs n'est admise.

**Les internats sont fermés de 7h30 à 21h.** Il n'y a aucun retour en chambre en journée, les élèves doivent vérifier de n'avoir rien oublié le matin avant de sortir.

Le lundi matin les affaires personnelles sont déposées en classe et non dans l'internat, ni dans les couloirs. Elles ne seront amenées dans les chambres qu'à partir de 21h, sauf pour les élèves de 1<sup>ères</sup> et Terminales lors de leur étude en chambre.

**Tous les téléphones portables des élèves sont apportés par les élèves aux éducateurs à 21h30 pour les 4<sup>e</sup> /3<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>, à 22h pour les 1<sup>ères</sup> et les terminales. Ces appareils sont enfermés dans une armoire située dans le hall de l'internat.**

**Les téléphones sont rendus avant le départ pour le petit déjeuner.**

**Les élèves de premières et de terminales doivent également rendre leur ordinateur portable pour 22h.**

**Pour les urgences, les parents peuvent contacter le responsable de vie scolaire de l'internat au :**

**06 89 08 88 65**

**Le matin, le réveil s'effectue à 6h30 par les éducateurs.** Le petit déjeuner peut être pris à partir de 7h00 et jusqu'à 7h50.

A 7h, les élèves descendent au réfectoire pour déjeuner accompagnés d'un éducateur.

## Les règles de vie

**A la sortie de l'internat le matin les tenues vestimentaires et les coiffures doivent être correctes (pour les filles pas de décolletés, pas de ventre dénudé ni de mini-jupe, pour les garçons pas de short, ni de pantalon trop large non tenu par une ceinture, pas de tenue de sport cf. Règlement Intérieur).**

**Les traitements médicaux « accompagnés d'ordonnances » doivent impérativement être déposés au bureau de la vie scolaire afin d'éviter l'automédication et les échanges de médicaments entre élèves.**

**Poste de premiers secours** : Un poste de premiers secours est prévu dans le bâtiment de la vie scolaire. En cas d'urgence l'Institut fait appel au médecin, SAMU...**Les familles sont prévenues immédiatement des problèmes rencontrés et iront, récupérer leur enfant à l'hôpital de Compiègne. Le personnel éducatif ne peut accompagner les élèves jusqu'à l'hôpital.**

**Un cadenas doit être prévu pour fermer les armoires afin de sécuriser les objets personnels.**

**L'institut ne peut répondre des objets volés. Les objets de valeur et l'argent de poche doivent être déposés au bureau des responsables de vie scolaire. Tout élève coupable de vol est passible d'un conseil de discipline.**

Les radiateurs électriques, les bouilloires sont strictement interdits ainsi que les lecteurs DVD.

**Les matériels multimédia sont interdits.**

Les chambres doivent être parfaitement rangées, lits faits, chambres propres. Elles peuvent être décorées sobrement. Pour les posters et les photos, utiliser un adhésif adapté aux papiers peints. Les affichages seront à retirer en fin d'année. **Il convient à chacun des élèves de respecter l'état des lieux.**

### **Véhicules :**

L'entrée dans l'établissement en véhicule s'effectue par le portail Sabatier à l'aide d'un badge qui sera activé autorisant l'accès.

L'attribution de ce badge est destinée aux élèves internes sur présentation de la copie du permis de conduire et de la carte grise du véhicule , attestation d'assurance (cf. Règlement Intérieur).

Ces documents seront classés dans le dossier scolaire de l'élève.

Tout élève autorisé à entrer avec son véhicule dans l'établissement doit le **conduire AU PAS dans l'enceinte de l'établissement et respecter les zones de stationnement prévu à cet effet.**

Tout élève ne respectant pas ces consignes se verra refuser l'accès à l'établissement par la **désactivation immédiate** de son badge d'entrée.

Les **allées et venues** en automobile ou en motocyclette sont **formellement interdites** dans la propriété. Le stationnement sur le parking de l'établissement est un service rendu. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration.

**La détention et la consommation d'alcool, de stupéfiants sont interdites**, et seront **sévèrement** sanctionnées par un conseil de discipline.

À la demande de l'établissement, les forces de l'ordre pourront être amenées à effectuer des opérations de prévention et/ou de contrôle avec la brigade cynophile.

**Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'Institut** (Loi Evin de 1992 avec application de l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires au 1<sup>er</sup> février 2007). Cette interdiction s'étend aux cigarettes électroniques.

(Des mesures d'accompagnement pour arrêter de fumer sont proposées aux jeunes qui le demandent).

Des pauses cigarettes seront accordées aux élèves de la 2<sup>de</sup> à la terminale sur les plages horaires suivantes avec autorisation parentale écrite : 7h40 – 7h55 / 12h30 – 12h45 ou 13h30 – 13h45 / 17h10 – 17h25 / 19h30 – 19h45/ 21h00 – 21h15. Ces pauses seront encadrées par un éducateur et se dérouleront dans la zone délimitée espace fumeur.

**Échelle de sanction pour un élève pris à fumer dans l'établissement (hors de la zone et des plages horaires définies) :**

1. 1ère fois : 1 retenue le mercredi de 14h à 16h pour les élèves externes et demi-pensionnaires et de 19h30 à 21h30 pour les élèves internes + entretien avec les parents
2. 2<sup>eme</sup> fois : 3 jours d'exclusion temporaire de l'établissement
3. 3<sup>eme</sup> fois : 1 conseil de discipline.

## **Règlement des études en chambre**

Pour les classes de première et de terminale, les études en chambre ont lieu de 17h30 à 19h puis de 20h à 21h **après concertation entre le chef d'établissement, les Responsables de Filières, les Professeurs Principaux et le Responsable de Vie Scolaire de l'internat.** Le règlement de ces études doit être suivi à la lettre. Les lycéens contrevenants sont sanctionnés d'un retour en salle d'étude.

Aucun déplacement dans les internats (filles et garçons) n'est possible sans autorisation de l'éducateur présent. Tout élève souhaitant un renseignement dans une autre chambre devra en faire la demande au préalable à l'éducateur. Les portes de chambres doivent rester ouvertes. La musique, les boissons et nourriture ne sont pas autorisées. Les postes radio, i-Phone, i-Pod... doivent être rangés.

Les élèves souhaitant travailler en binôme dans le hall internat garçons doivent en faire la demande auprès de l'éducateur.

## **Les ordinateurs**

(Uniquement pour les classes de 1<sup>ères</sup> et Terminales)

Les travaux sur ordinateur portable doivent se faire sous la surveillance des éducateurs. Les lycéens doivent avoir toutes leurs affaires en entrant à l'internat, aucun retour en classe n'est autorisé. Tout élève quittant l'internat avant la fin des études sans autorisation sera sanctionné.

Avant tout, nous considérons que l'ordinateur est un instrument de travail mais nous tolérons que celui-ci puisse être utilisé pour la distraction, de façon modérée, après le travail personnel.

Les utilisateurs ne doivent pas se réunir à plus de deux lycéens par chambre sur le créneau 21h/22h00.

**Si les ordinateurs ne sont pas déposés à 22h dans une armoire dans le hall d'entrée de l'internat pour les garçons et dans une armoire à l'étage chez les filles ceux-ci seront confisqués. Ces armoires sont fermées à clé pour la nuit.**

Les éducateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol.

## Respect des biens et de l'environnement

L'Institut s'efforce d'offrir un cadre de vie et de travail agréable pour tous, tant dans ses locaux que dans son parc. Il y a obligation de respecter les chambres, les bâtiments, les espaces verts, de respecter les biens individuels et le matériel confié.

Toute dégradation entraîne pour son auteur ou son responsable légal la facturation intégrale du dommage causé et l'application d'une sanction.

Depuis la rentrée 2010 l'Institut s'est engagé dans un projet qui vise à responsabiliser les élèves et le personnel du lycée sur la consommation d'énergie de notre établissement.

Cette démarche a pour but de réduire nos dépenses en énergie. Nous avons obtenu le **Label international d'éducation à l'environnement et au développement durable (ECO-ECOLE)**. Il s'agit d'un programme agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et par le ministère de l'Ecologie

Aussi nous sensibilisons tous les membres de notre communauté (élèves, professeurs, personnels de la vie scolaire et administratif, service technique...) aux questions de protection de la nature et de chasse au gaspillage.

Nous encourageons toutes les actions destinées à moins consommer. Tous les projets sont étudiés et mis en œuvre si ceux-ci peuvent nous permettre de diminuer notre consommation en électricité, eau, fioul et gaz naturel.

C'est pour cette raison que nous demandons à nos collégiens, lycéens, étudiants, personnels de l'Institut de penser au quotidien aux gestes simples qui permettent de moins gaspiller.

A ....., le .....

<p>Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur Internat et m'engage à l'appliquer. <b>Signature de l'élève*</b></p>	<p>Nous certifions avoir pris connaissance de ce règlement intérieur internat <b>Signature des parents*</b></p>
---	---

- Faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

# Charte du bien vivre ensemble à l'internat

Pour nous le respect d'autrui est essentiel, mais le respect c'est quoi ?

C'est une façon de dire que nous voulons

- Etre reconnu en tant que personne
- Etre apprécié
- Etre aimé pour ce que nous sommes

Evitons donc les choses qui fâchent comme les surnoms par exemple !

Le « bonjour, merci, s'il vous plaît » sont toujours d'actualité, n'hésitons pas à utiliser ces mots



Nous nous **respectons**.

## Avant de sortir de notre chambre le matin :

- Faisons notre lit et rangeons notre chambre
- Enfermons nos objets de valeur sous clé dans notre placard
- N'omettons pas d'éteindre la lumière en partant
- Débranchons tout ce qui se trouve sur les prises murales (chargeurs de téléphone, iPod, rasoir électriques...)
- Pensons à fermer les fenêtres, si nous avons aéré la chambre.



## En entrant dans notre chambre le soir :

- N'oublions pas le créneau horaire qui nous est attribué pour la douche
- Ne nous endormons pas sous l'eau... d'autres élèves attendent leur tour.
- Ne laissons rien derrière nous, pour nos flacons de gel douche et shampoing vides, utilisons les poubelles.



## A 21h30 le silence est de mise dans l'internat.

Certains de nos camarades se couchent tôt... Respectons leur sommeil !

Dans les WC respectons la propreté des lieux !



**PRIERE  
DE LAISSER CES LIEUX  
DANS L'ETAT DE PROPRETE  
OU VOUS SOUHAITEZ  
LES TROUVER EN ENTRANT**